

Commune de Tignes

Parking entrée station

Etude du risque d'avalanche dans le cadre du PLU

Aout 2018



Photo 1. Entrée de Tignes ; localisation approximative de l'emplacement du parking en projet (entouré en rouge). Photo le 13 avril 2018.

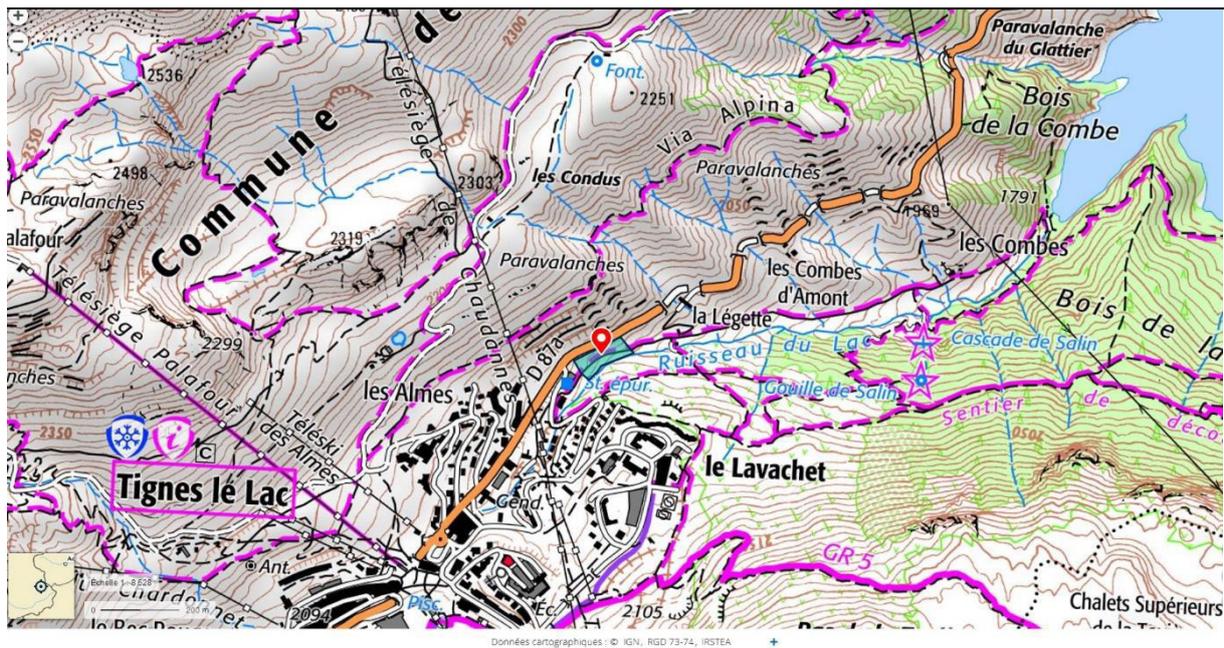
Destinataire : COMMUNE DE TIGNES, SERVICES TECHNIQUES



Sommaire

1. INTRODUCTION	3
2. DOCUMENTS FOURNIS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE	3
3. LOCALISATION DU PROJET SUR SCAN 25 IGN	4
4. ETUDE AU REGARD DE LA CLPA	4
4.1. Carte.....	4
4.2. Fiche signalétique.....	6
5. OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES SUR PLACE EN CONDITIONS ENNEIGEEES.....	6
6. OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES EN CONDITIONS ESTIVALES	7
7. EXEMPLE D'ACTIVITE AVALANCHEUSE RECENTE.....	8
8. CONCLUSION	8

3. Localisation du projet sur Scan 25 IGN

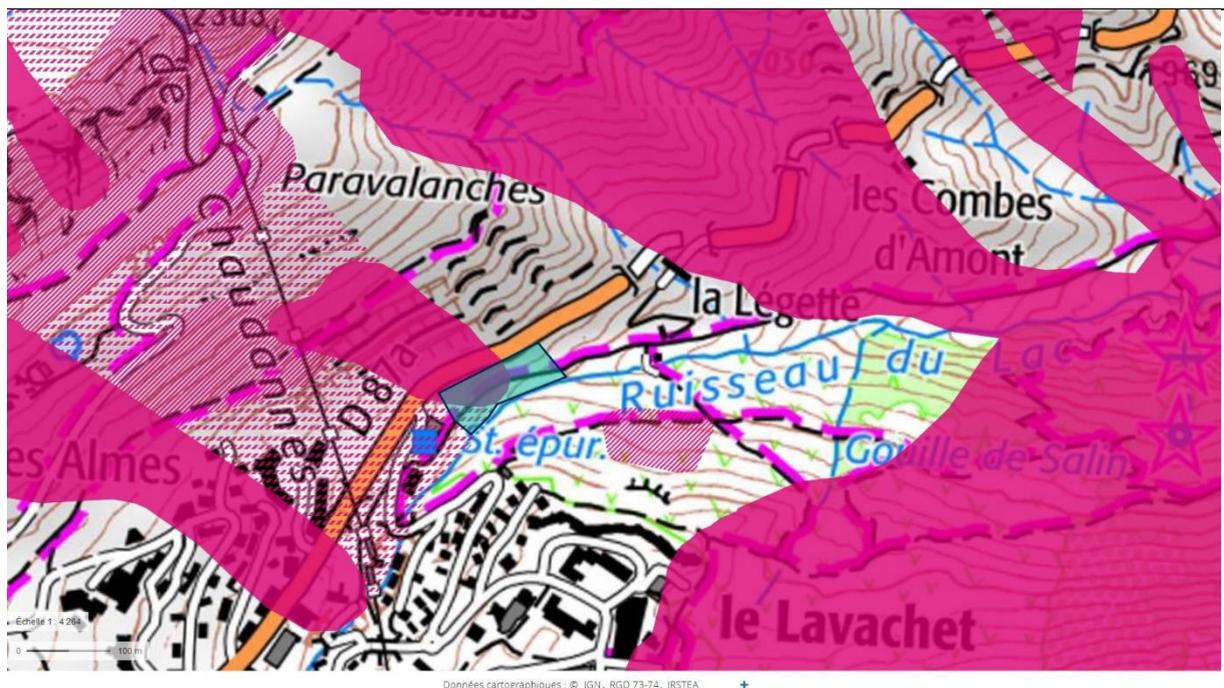


Carte 2. Localisation du parking en projet (icône rouge et aire turquoise), sur fond de plan Scan 25 IGN.

- Parking en projet : Altitude : 2030 m environ ; en aval de pentes exposées au Sud-Est équipées d'aménagements paravalanches actifs.

4. Etude au regard de la CLPA¹

4.1. Carte

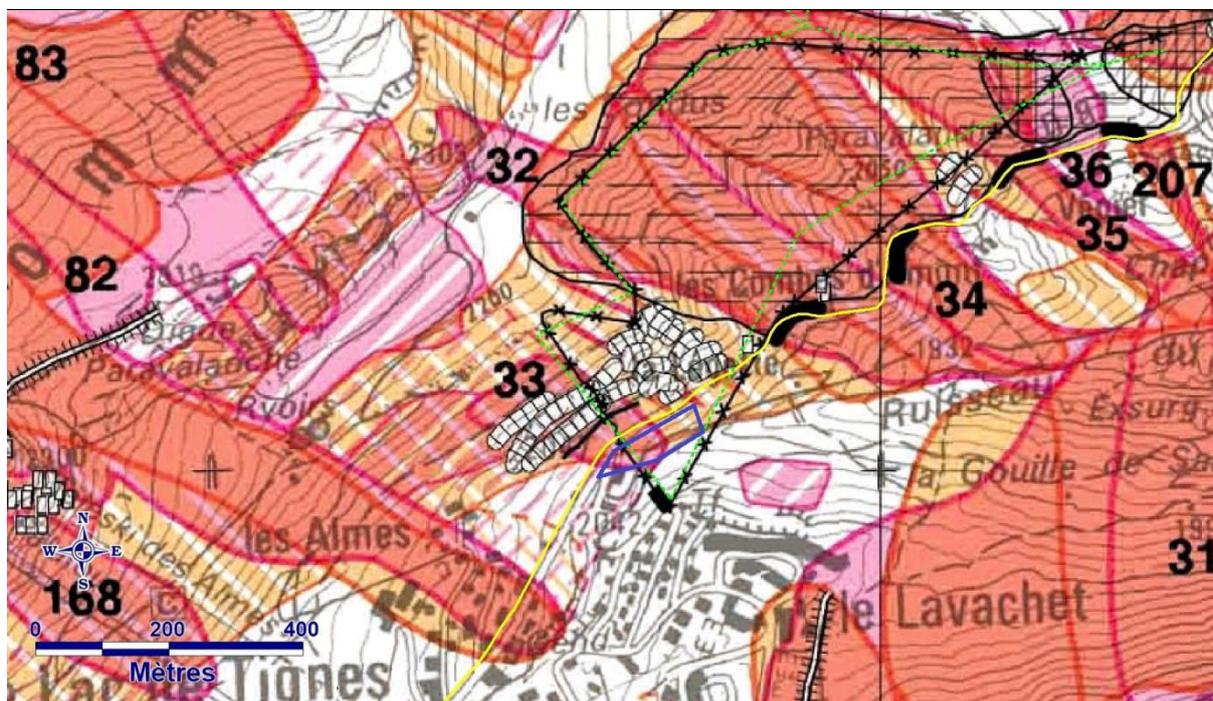


Carte 3. Localisation du parking en projet (aire turquoise) sur fond de plan CLPA (origine Géoportail). En magenta : enveloppes d'avalanches issues de témoignages.

¹ CLPA : carte de localisation des phénomènes d'avalanches ; version en ligne sur Géoportail.

D'après la CLPA, l'emplacement du parking prévu est partiellement compris dans une enveloppe d'avalanche connue. Elle est identifiée par le numéro 33 sur la version originale (Carte 4).

Sur cette carte figurent aussi les aménagements de protection permanente (râteliers), le tracé approximatif du CATEX destiné à protéger la RD 87A et une « banquette large » en aval des râteliers (ligne noire). En plus, les enveloppes d'avalanches imaginées par photo interprétation sont figurées en orange. Le tracé des zones de départ en amont de la ligne de CATEX, là où elle fait un coude, est discutable.



Carte 4. Version originale de la CLPA, avec identification des enveloppes d'avalanches et aménagements paravalanches. Le tracé actuel et précis du CATEX est figuré par la ligne verte (ajout ALEA). Localisation approximative du projet de parking entouré en bleu.



Carte 5. Localisation du parking en projet sur la carte des pentes (IGN). Les pentes en amont des paravalanches n'étant pas inclinées à plus de 30°, ne peuvent pas constituer des zones de départ d'avalanches.

4.2. Fiche signalétique

Selon les fichse « MEDDE-ONF-Irstea »,

Avalanche n° 33, dite « de la Grosse Pierre » : « L'avalanche est déjà passée en bordure de la station d'épuration située sous l'intersection de l'entrée de la station. »

Elle aurait une fréquence annuelle, entre 2130 m d'altitude et 2020 m.

5. Observations complémentaires sur place en conditions enneigées



Photo 2. Localisation approximative du parking en projet : à gauche de la ligne turquoise, dans le sens de la flèche. Photo le 9 mars 2018.



Photo 3. Localisation approximative du parking en projet : aire turquoise. Photo le 13 avril 2018.

6. Observations complémentaires en conditions estivales



Photo 4. Localisation approximative du parking en projet : aire turquoise. Photo le 7 aout 2018.



Photo 5. Visualisation du profil de pente, entre les râteliers et la RD 87A, juste en amont du parking en projet. Photo le 7 aout 2018.

7. Exemple d'activité avalancheuse récente



Photo 6. Avalanche de type à la fois « plaque de fond » et « coulée de talus », partie en aval des râteliers et arrivant sur la RD 87A, juste en amont de l'emplacement prévu pour le parking en projet. Photo TDL Savoie le 8 avril 2018.

8. Conclusion

Les pentes en amont du parking en projet sont suffisamment raides pour produire des avalanches considérables. Ceci est confirmé par la CLPA, qui mentionne dans ce secteur une avalanche connue (n°33, qui déborderait sur l'implantation du parking), ainsi que des avalanches possibles, sans être étayées par des témoignages.

Toutefois, le passage de la RD 87A (accès à Tignes) entre les pentes menaçantes et le projet en question limite considérablement le risque pour ce dernier. Des équipements de protection permanentes sont destinés à éviter le départ d'avalanches (y compris la n°33), et un CATEX permet leur déclenchement préventif si nécessaire. Néanmoins, des avalanches de faible ampleur partent encore en aval des aménagements paravalanche pour atteindre la chaussée, avec de faibles débordements possibles vers l'implantation envisagée pour le parking.

Par conséquent :

- La menace de grosses avalanches est écartée tant que les aménagement paravalanches sont opérationnels.
- Des avalanches de faible volume peuvent encore déborder la RD 87A, en partant en aval des aménagements actuels.

La probabilité d'occurrence d'avalanches de faible volume pourrait être encore réduite par des aménagements en aval des râteliers les plus bas (plantations ligneuses ?).

Un projet d'implantation de parking dans le secteur en question est toutefois raisonnable, à condition de bien penser d'une part la protection du parking proprement dit (faible risque d'être atteint, en conditions très exceptionnelles), mais aussi de ses accès (possibilité d'interdictions d'accès pour des durées limitées, à gérer dans le cadre du PCS, ou imposées par la fermeture de la RD 87A).

Je suggère que l'option d'un parking aérien soit écartée pour l'hiver (les piétons qui quittent ou regagnent leurs véhicules sont particulièrement exposés), au profit d'étage(s) couvert(s). L'accès se fera plutôt côté station d'épuration, idéalement à plus d'une vingtaine de mètres linéaires de la RD 902, restant ainsi à l'écart de l'emprise de l'avalanche n°33.

*A Aussois vendredi 10 août 2018
Alain Duclos,
Expert neige et avalanches*